**NATIONS UNIES**

**E**

# Conseil économique et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/2000/P/L.45
13 juillet 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2000
18-20 septembre 2000
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE À DONNER

## RECOMMANDATION DE FINANCEMENT D'UN PROGRAMME DE PAYS DE COURTE DURÉE**

Enfants et femmes palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et à Gaza

Résumé

Le présent document contient des recommandations concernant le financement par prélèvement sur la masse commune des ressources et au moyen de fonds supplémentaires d'un programme d'une durée de trois ans à l'intention des enfants et des femmes palestiniens en vue d'appuyer des activités qui aboutiront à la préparation d'un programme de pays intégral. La Directrice générale *recommande* que le Conseil d'administration approuve les montants suivants prélevés sur la masse commune des ressources, sous réserve que les fonds soient disponibles et les montants suivants à prélever sur des fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2001 à 2003 :

* E/ICEF/2000/14.

** Les chiffres figurant dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 1999. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/2000/P/L.27).

| Programme | Montant (en dollars des États-Unis) | | Durée |
|---|---|---|---|
| | Masse commune des ressources | Fonds supplémentaires | |
| Enfants et femmes palestiniens en : | | | |
| Jordanie | 600 000 | 600 000 | 2001-2003 |
| Liban | 1 050 000 | 1 500 000 | 2001-2003 |
| République arabe syrienne | 600 000 | 355 000 | 2001-2003 |
| Cisjordanie et Gaza | 2 550 000 | 11 400 000 | 2001-2003 |

Données de base
(1998, sauf indication contraire)

| | Jordanie | Liban | République arabe syrienne | Cisjordanie et Gaza |
|---|---|---|---|---|
| Nombre d'enfants (millions, au-dessous de 18 ans) | 0 74 | 0 17 | 0 20 | 1 5 |
| TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) | 35 | 49 | 32 | 33 (1995) |
| TMI (pour 1 000 naissances vivantes) | 32 | 42 | 29 | 27 (1995) |
| Insuffisance pondérale (%, modérée et sérieuse) | 5 b/ (1997) | - | 3 (1996) | 4 (1996) |
| Taux de mortalité maternelle (par 100 000 naissances vivantes a/ | 41 (1996) | - | 60 (1999) | 70-80 (1995) |
| Taux d'alphabétisation (%) (hommes/femmes) | 92/85 (1997) b/ | 86/73 | 93/82 (1996) | 92/79 |
| Taux d'inscription, enseignement primaire % brut, garçons/filles/ | 91/91 (1997) b/ | 93/92 | 97/97 (1999) | 91/91 (1998-99) |
| Taux d'inscription en 5e année d'enseignement primaire (%) | 98 (1997-98) c/ | - | 83 (1999) | 97 (1998-99) |
| Accès à une eau salubre (%) | 96 (1997) b/ | 68 (1999) | 85 (1999) | 84 (1995) |
| Vaccination périodique au titre du programme élargi de vaccination financé par le Gouvernement (%) | 100 (1999) | 0 | - | 100 |
| PNB par habitant (dollars EU) | -- | -- | -- | 1560 |
| Enfants d'un an pleinement vaccinés contre (%) : | | | | |
| la tuberculose | 99 | 100 (1999) | 88 (1996) | 91 |
| la diphtérie/la coqueluche/le tétanos | 98 | 100 (1999) | 92 (1996) | 98 |
| la rougeole | 97 | 85 (1999) | 86 (1996) | 94 |
| la poliomyélite | 98 | 100 (1999) | 96 (1996) | 98 |
| Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%) | 96 | 80 (1999) | 80 (1996) | 26 |

---

a/ Les données disponibles devront être considérées avec circonspection dû à des lacunes et/ou à une classification érronée.

b/ Les données nationales pour la Jordanie : aucune statistiques spécifiques à la population palestinienne ne sont disponibles dans ces cas.

c/ Rapport sur l'Enseignement pour tous, 2000.

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. Leur situation et leurs conditions de vie varient d'un pays à l'autre, mais les enfants et les femmes palestiniens dans la région vivent dans des conditions souvent difficiles et sont privés de bien des droits et services fondamentaux. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est l'organisme des Nations Unies qui assume la principale responsabilité en ce qui concerne les Palestiniens et il est un partenaire essentiel aux programmes de l'UNICEF. Après plus de 50 ans d'insécurité, les négociations pour la paix au Moyen-Orient progressent, quoique lentement.

2. En *Jordanie*, environ 1,5 million de palestiniens sont inscrits comme réfugiés auprès de l'UNRWA; sur ce chiffre 18 % seulement vivent dans ses 10 camps officiels. La majorité des réfugiés vivent à l'extérieur des camps, sont bien intégrés dans la société jordanienne et sont détenteurs d'un passeport jordanien. Un grand nombre d'entre eux sont confrontés aux mêmes problèmes que les groupes les plus pauvres de la population, notamment un chômage généralisé, une pauvreté croissante (environ 25 % des ménages jordaniens vivaient au-dessous du niveau absolu de pauvreté en 1997), et une croissance démographique rapide (avec un taux annuel de plus de 2,5 %). Des programmes de contrôle sanitaire efficaces ont permis de réduire la fréquence des maladies pour lesquelles il existe un vaccin préventif et des maladies diarrhéiques; toutefois, les infections respiratoires aiguës (IRA) restent fréquentes parmi les jeunes enfants. La plupart des enfants d'âge préscolaire sont soignés à la maison.

3. Au *Liban*, environ 350 000 Palestiniens sont inscrits auprès de l'UNRWA, soit environ 12 % de la population totale de ce pays. Plus de la moitié de ces réfugiés vivent répartis entre 12 camps. Les Palestiniens vivant au Liban sont confrontés à des difficultés particulières. Un contrôle rigoureux de l'expansion des limites des camps et de la construction dans lesdits camps ont abouti à un surpeuplement sérieux et à la forte détérioration de l'infrastructure, contraignant 32 000 Palestiniens à s'installer dans 14 colonies de squatters dépourvues de tous services. Les réfugiens palestiniens n'ont pas accès aux services gouvernementaux et par conséquent s'en remettent entièrement à l'UNRWA, à l'UNICEF et à des associations philantropiques pour les soins de santé, d'éducation et autres services fondamentaux. Selon l'UNRWA, 10 % de la population palestinienne inscrite, représentant quelque 9 000 familles, vivent dans une « grande détresse. La plupart de ces familles extrêmement pauvres ont à leur tête une femme divorcée ou veuve, la plupart du temps analphabète, sans emploi et dépourvue d'un revenu régulier. Les enfants sont fréquemment retirés de l'école afin de contribuer aux maigres ressources de la famille. D'après des enquêtes récentes effectuées par le Bureau central palestinien de statistiques en 1998, plus de la moitié des enfants âgés de 10 à 14 ans qui travaillent sont analphabètes.

4. En *République arabe syrienne*, environ 374 500 réfugiés palestiniens, soit environ 3 % de la population du pays, sont inscrits à l'UNRWA et un tiers d'entre eux vivent dans 10 camps de réfugiés officiels. Ils n'ont pas la citoyenneté ni le droit de voter, mais jouissent pratiquement des mêmes droits que les citoyens dans d'autres domaines. Presque tous remplissent les conditions nécessaires pour bénéficier également des services de l'UNRWA. Dans

cette populations, la pauvreté est généralisée : selon une enquête effectuée en 1996, 48 % des ménages palestiniens en République arabe syrienne vivaient au seuil de pauvreté ou au-dessous. De fortes disparités en matière de développement social et en ce qui concerne la condition des enfants existent entre les dix camps officiels de réfugiés et les camps non autorisés. Les deux tiers des décès chez les enfants âgés de moins de cinq ans sont imputables à la mortalité néo-natale. Les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës (IRA), imputables en grande partie à une mauvaise hygiène du milieu, continuent de mettre les enfants en péril. Plus de 95 % des enfants réfugiés palestiniens d'âge préscolaire sont soignés à domicile. Les taux d'inscription dans l'enseignement primaire sont élevés, mais le taux d'abandon scolaire est en progression et la qualité de l'enseignement, notamment l'importance donnée aux leçons apprises par coeur et des programmes d'enseignement surannés, reste préoccupante. Selon une enquête du PCBS effectuée en 1998, 3 % des enfants palestiniens âgés de 10 à 14 ans et 23 % des enfants de 15 à 17 ans travaillaient, et beaucoup étaient exploités. Les données de cette enquête indiquent qu'environ 83% des mères palestiniennes en République arabe syrienne reçoivent des soins prénataux. Une enquête de 1996 avait établi que 46 % des naissances ont lieu au foyer, avec l'aide d'une sage-femme formée, le reste dans des hôpitaux ou cliniques.

5. En *Cisjordannie et à Gaza*, il est estimé que 2,9 millions de Palestiniens vivent dans des zones disséminées géographiquement, où la majorité de la population continue de vivre sous le contrôle de sécurité israélien. Quelque 41 % ( soit plus de 1 million) d'entre eux sont enregistrés comme réfugiés et sont admis à bénéficier des services de base fournis par l'UNRWA. À l'heure actuelle, l'avenir semble prometteur pour les enfants et l'aboutissement des négociations en faveur de la paix influera considérablement sur leur avenir. Toutefois, la dispersion de la population ainsi que les restrictions imposées par Israël sur les déplacements des populations associés à la fragmentation des zones implantées, continuent d'entraver l'accès aux services et leur prestation. Malgré sa courte existence (elle a été établie en 1994) et les limites imposées à sa juridiction, l'Autorité palestinienne a donné une haute priorité à des programmes et des institutions de promotion du bien-être des enfants. L'incorporation des principes de la Convention sur les droits de l'enfant dans le Programme national d'action (PNA) pour les enfants ainsi que l'établissement de structures visant à les mettre en oeuvre en sont des exemples. La formulation d'une législation et de politiques fondamentales se poursuit.

6. Ces dernières années, l'amélioration de l'accès aux services de soins de santé, la vaccination de la presque totalité de la population, la baisse des taux de malnutrition et un niveau d'alphabétisme élevé ont contribué au déclin des taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans et des taux de mortalité infantile (TMI). Il faut également noter le maintien d'un taux élevé d'inscription dans l'enseignement primaire (plus de 90 %), malgré une croissance démographique rapide.

7. Cela dit, le taux de croissance démographique élevé (avec un taux global de fécondité de 6,1) représente un problème sérieux, exigeant des investissements considérables ne serait-ce que pour maintenir les niveaux actuels de prestation des services sociaux. Le taux global de pauvreté se situe à 25 %, dont 16 % en Cisjordanie (principalement dans les districts de Hebron et de Jenin) et 38 % à

Gaza. Le taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans varie selon qu'il s'agit de la Cisjordanie ou de Gaza (32 et 37 % respectivement par 1 000 naissances vivantes), ainsi qu'entre les villes et les villages. Le taux de mortalité maternelle relativement élevé indique l'existence de problèmes dans la qualité des services de soins de santé maternelle, étant donné que 95 % des naissances ont lieu avec l'aide d'un personnel de soins de santé formé, et la majorité des femmes se soumettent à au moins une visite de soins prénataux. Une enquête financée par l'UNICEF a indiqué un nombre très élevé de cas de goitre chez les enfants (68 % à Jéricho). Malgré des taux d'inscription dans l'enseignement primaire élevés, les moyennes des résultats nationaux sont faibles. Les taux d'abandon scolaires et le rôle des enfants dans la main-d'oeuvre sont préoccupants : en 1988, 6 % des enfants âgés de 5 à 17 ans (environ 63 600 enfants travaillaient.

8. L'existence des adolescents et des jeunes est rendue difficile par une association de facteurs : les tensions et un avenir incertain, une population jeune en expansion (à l'heure actuelle 53 % sont âgés de moins de 18 ans), des perspectives d'emploi peu encourageantes, une mobilité extrêmement limitée, un accès restreint à l'information et aux services, et de faibles possibilités d'activités sociales et de loisirs. Les tensions au sein des familles conduisent dans bien des cas à des actes de violence et à des problèmes psychosociaux. Les adolescentes sont très tôt mises à contribution pour les tâches ménagères ou poussées vers le mariage (24 % des filles âgées de 15 à 19 ans sont ou ont été mariées). Dix sept pour cent des femmes ont donné naissance à leur premier enfant pendant leur adolescence.

## PROGRAMME DE COOPÉRATION, 1998-2000

### Jordanie

9. En Jordanie, la coopération de l'UNICEF a contribué au maintien d'un taux élevé de vaccination, à l'amélioration des soins et des connaissances en matière de santé et à encourager la prestation de soins sanitaires aux enfants dès le début de leur existence, parmi la population inscrite auprès de l'UNRWA. Des modèles d'intervention communautaires ont été établis dans quatre zones urbaines à faible revenu. Ces modèles ont permis d'organiser et de mobiliser les communautés au niveau local, comme l'indique l'évaluation de ce programme. Les communautés en question, s'agissant principalement d'une population palestienne qui jusqu'ici devait compter sur l'aide individuelle, sont désormais bien organisées, contribuent de façon active à la planification et à la mise en oeuvre d'une gamme d'activités, notamment en matière d'éducation sanitaire, de formation à des activités fournissant des moyens d'existence, y compris soins donnés aux jeunes enfants et aires de jeu sûres, et de conseils juridiques et sociaux pour les femmes. Environ 840 parents ont reçu une formation dans l'exercice de la fonction parentale.

## ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE

10. D'après l'évaluation, l'UNICEF devrait intensifier ses interventions en matière de renforcement des capacités dans les principaux domaines du programme communautaire. Dans le passé, il a été difficile étant donné la conception du programme de différencier entre les effets du programme destiné à la Jordanie et

les effets du programme destiné aux enfants et femmes palestiniens en Jordanie, en raison principalement de l'absence de données de base adéquates, et du fait que les activités faisant partie d'un programme étaient également bénéfiques pour l'autre. Le nouveau programme devra comporter des objectifs plus ciblés, une différenciation plus stricte des zones géographiques et des données de base précises.

Liban

11. Au Liban, une campagne d'éducation en matière de santé et de nutrition menée dans les camps et les zones de peuplement palestiniens a permis de toucher 53 000 femmes (soit environ 80 % des femmes dans les zones de peuplement), et de leur dispenser des informations et une formation élémentaires. Selon une évaluation à mi-parcours, ces activités ont eu une incidence positive. Une initiative portant sur le travail des enfants a permis d'assurer à 550 enfants fournissant une main-d'oeuvre (âgés de 10 à 14 ans et identifiés comme analphabètes) une alphabétisation fonctionnelle dans le cadre d'un processus auquel participaient les employeurs, les parents et les enfants eux-mêmes. Cette initiative a également permis de placer 77 enfants qui jusque-là travaillaient dans des conditions dangereuses, notamment dans la fouille des immondices, dans des tâches moins dangereuses ou dans une formation professionnelle. L'appui fourni à l'expansion et à l'amélioration des services préscolaires aux réfugiés a permis de porter de 60 à 73 % l'inscription dans l'enseignement préscolaire de 1996 à 1999. Des camps d'été destinés à plus de 1 000 enfants palestiniens ont été sensibilisés aux droits de l'enfant et aux recommandations de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Un programme de prêts renouvelable a permis d'encourager l'autonomie économique des femmes palestiniennes. Ce programme a jusqu'ici fourni 350 prêts, dont plus de la moitié à des familles dont le chef est une femme, à quelque 1 700 personnes.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE

12. En raison de l'absence d'un gouvernement officiel, l'UNICEF a dû s'en remettre principalement à des associations palestiniennes, pour la plupart alignées en fonction de leur appartenance politique et dotées d'un faible pouvoir d'exécution. En conséquence, le prochain programme devra renforcer les capacités locales et déployer des efforts afin de sensibiliser les communautés à la nécessité de fournir aux enfants un environnement harmonieux et salubre. L'absence de données de base a également entravé l'aptitude de l'UNICEF à planifier, suivre et évaluer de façon efficace les activités du programme. L'établissement de données de base utilisant des indicateurs clairement définis sera donc une priorité.

République arabe syrienne

13. Le programme destiné aux Palestiniens en République arabe syrienne a évolué vers une approche fondée sur le renforcement des capacités et la protection des droits. Une initiative concernant une amélioration de l'exercice de la fonction parentale, destinée aux parents et utilisant des messages simples sur l'amélioration des soins et des activités stimulantes pour des enfants, ainsi qu'une initiative de "bon mariage", destinée à fournir aux adolescents et aux

jeunes des connaissances et une préparation à la vie active ont été introduites. En outre, l'aide matérielle de l'UNICEF a permis de maintenir à plus de 95 % le taux de vaccination. La collaboration avec la société du Croissant-rouge palestinien a permis d'introduire la notion d'un hôpital amical aux bébés dans les installations de maternité desservant les mères palestiniennes. L'évaluation effectuée avec l'appui de l'UNICEF a permis d'identifier les problèmes affectant la qualité des services de santé et d'éducation fournis par l'UNRWA, notamment l'éducation en matière de VIH-sida dans ses écoles. Un accord a également été conclu avec l'UNRWA en vue d'introduire l'initiative d'éducation globale dans les écoles de l'UNRWA dans le cadre d'un projet pilote à partir de l'année scolaire 1999-2000. L'appui matériel et le soutien en matière de formation fournis par l'UNICEF ont permis d'améliorer la qualité de plus de 20 jardins d'enfants palestiniens.

## ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE

14. Le programme 1998-2000 semble avoir été trop ambitieux. En conséquence, la coopération dans l'avenir devra se concentrer sur un nombre plus limité d'activités prioritaires permettant à l'UNICEF d'avoir un impact considérable. D'autre part, l'absence d'objectifs quantifiables et d'indicateurs adéquats a eu un effet limitatif sur la planification et l'évaluation du programme. Il conviendra donc d'établir des objectifs spécifiques et quantifiables et des indicateurs clairs. Enfin, la coopération s'est principalement concentrée sur les camps palestiniens bien desservis, situés dans la région de Damas et non pas sur les camps plus démunis à l'extérieur de cette région et sur les communautés palestiniennes vivant en dehors des camps officiels. Il conviendra par conséquent d'accorder la priorité aux communautés moins desservies et de renforcer la coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) palestiniennes actives dans ces communautés.

### Cisjordanie et Gaza

15. Grâce au soutien fourni par l'UNICEF en matière de formation, fournitures et financement des coûts opérationnels, y compris le système national de la chaîne du froid et au cours des Journées nationales de vaccination, le taux de vaccination a continué de dépasser 90 %. L'établissement et le fonctionnement d'un service de gestion sanitaire a permis de renforcer la capacité de gestion du Ministère de la santé. D'autre part, l'UNICEF a contribué à établir le système d'information de la gestion de l'éducation, qui à l'heure actuelle produit en matière d'éducation des données fiables en temps voulu, à mettre au point le premier programme national palestinien d'enseignement établissant les grandes lignes des aptitudes en matière de survie pour les garçons et pour les filles et au lancement du Plan quinquennal de développement de l'éducation. Grâce à la formation d'enseignants et à la mise au point de matériel didactique, le projet de santé scolaire a touché un chiffre estimatif de 25 000 enfants et a permis d'examiner les conditions physiques et le développement de tous les enfants entrant en première année d'enseignement (55 000 par an). L'appui fourni par l'UNICEF a été essentiel s'agissant de renforcer la capacité du Ministère des affaires sociales en matière de vulgarisation, contribuant ainsi à la réintégration dans leurs familles d'environ 2 000 enfants jusque là placés dans des institutions. Le programme a également commencé à résoudre certains des problèmes qui confrontent les adolescents, grâce à l'appui fourni aux centres

communautaires et à des programmes de formation destinés aux animateurs des groupes de jeunes.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE

16. Les objectifs du programme précédent se sont avérés trop ambitieux, étant donné les difficultés de planification dans un environnement instable et le fait que les institutions palestiniennes sont de création récente. Dans l'avenir, l'appui fourni par l'UNICEF à l'Autorité palestinienne devra être plus réaliste et focalisé, et fournir un complément à l'assistance donnée par d'autres agences et organisations. L'UNICEF a fourni son appui à des activités de faible envergure, et dans bien des cas n'a pas été à même d'identifier celles qui auraient pu avoir un potentiel d'expansion. En conséquence, le programme devra dans l'avenir intégrer ses diverses initiatives et les relier au processus en cours de développement de la politique nationale. L'impact du programme a été entravé par le fait que la capacité n'a été renforcée qu'au niveau central, sans accorder aux districts l'attention qu'ils méritent. Dans l'avenir, la coopération devra promouvoir un effort de décentralisation dans la planification, la mise en oeuvre et le suivi du programme. Enfin, la structure du programme s'est avérée trop sectorielle, et par conséquent insuffisante pour résoudre toute une gamme de problèmes intersectoriels.

17. Le programme de coopération 1998-2000 a toutefois démontré que l'UNICEF était capable de lancer et de promouvoir des approches novatrices visant à améliorer la qualité des services et à s'attaquer aux disparités en matière d'accès. En outre, l'UNICEF a réussi à placer les droits des enfants au centre du dialogue de politique nationale. Certains éléments ont donné de bons résultats en permettant, notamment, d'améliorer les connaissances des parents en matière de soins aux enfants, de rendre les communautés plus amicales vis-à-vis des enfants, d'introduire de nouvelles approches en matière d'assimilation des connaissances scolaires grâce à des apports au plan national d'éducation, et d'améliorer les résultats globaux des systèmes de santé.

A. Enfants et femmes palestiniens en Jordanie

Coopération recommandée au programme pour 2001-2003

Montant estimatif de dépenses annuelles
(en milliers de dollars des États-Unis)

| Masse commune des ressources | 2001 | 2002 | 2003 | Total |
|---|---|---|---|---|
| Santé infantile | 50 | 50 | 50 | 150 |
| Soins et développement des jeunes enfants | 60 | 60 | 60 | 180 |
| Développement communautaire | 90 | 90 | 90 | 270 |
| Total partiel | 200 | 200 | 200 | 600 |
| Fonds supplémentaires | | | | |
| Santé infantile | 25 | 25 | 25 | 75 |
| Soins et développement des jeunes enfants | 75 | 75 | 75 | 225 |
| Développement communautaire | 100 | 100 | 100 | 300 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Total partiel | 200 | 200 | 200 | 600 |
| Total | 400 | 400 | 400 | 1 200 |

PRÉPARATION DU PROGRAMME

18. Une étroite collaboration a été maintenue avec l'UNRWA pendant le stage d'analyse de la situation et tout au long de la mise au point du programme, ainsi qu'avec les comités locaux sélectionnés dans le programme de développement communautaire. L'évaluation de ce programme a constitué une base à l'identification et à la planification d'interventions futures.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

19. Le programme aura pour objectif de maintenir les progrès réalisés en matière de survie et de développement des enfants inscrits auprès de l'UNRWA en Jordanie. Il s'emploiera également à améliorer le bien-être de 3 750 familles d'origine palestinienne vivant dans trois zones urbaines à faible revenu. Grâce à un mélange de livraison de fournitures et de stratégies de renforcement de la capacité, le programme collaborera étroitement avec l'UNRWA, ce qui permettra de toucher les populations les plus pauvres ayant recours aux services de l'agence. Une deuxième stratégie aura pour but d'organiser des communautés sélectionnées et de leur fournir les connaissances et les aptitudes nécessaires pour résoudre leurs problèmes sanitaires et sociaux. Le programme continuera de bénéficier du soutien aux femmes et aux enfants prévu au programme ordinaire de pays pour la Jordanie.

LIENS AVEC LES PRIORITÉS NATIONALES ET INTERNATONALES

20. Le programme contribuera à résoudre les problèmes sanitaires et sociaux des groupes les plus pauvres de la population cible, lesquels constituent une préoccupation nationale, et à transformer l'idée traditionnelle selon laquelle la responsabilité d'élever l'enfant incombe exclusivement à la mère.

STERATÉGIE DU PROGRAMME

21. Le *programme de santé infantile* contribuera à soutenir les progrès réalisés en matière de santé et de survie de l'enfant et visera environ 170 000 enfants âgés de moins de cinq ans inscrits auprès de l'UNRWA et ayant accès à ses installations de santé. Dans le cadre de ce programme, un cours de perfectionnement sera dispensé en matière d'infections respiratoires aiguës (IRA), de vaccination et de lutte contre les maladies diarrhéiques, ainsi qu'une formation destinée aux professionnels de la santé travaillant avec l'UNRWA dans le cadre de l'initiative de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, et des sels de réhydratation à absorber par voie buccale, des vaccins et du matériel frigorifique et autre matériel à utiliser dans les centres sanitaires de l'UNRWA seront distribués.

22. Le *programme de soins à donner au jeune enfant pour sa survie, sa croissance et son développement* (ECCD) aura pour objectif d'assurer qu'au moins 20 % des enfants dont les parents font appel aux services extérieurs de l'UNRWA sont soignés dans leurs familles conformément aux principes de l'amélioration de

l'exercice de la fonction parentale. Environ 30 000 enfants jusqu'à six ans d'âge seront touchés par le programme, lequel appuie une formation visant à améliorer l'exercice de ladite fonction. Dans le cadre du programme, les hommes représenteront un tiers au moins des parents ayant suivi jusqu'au bout les cours de formation; d'autre part, la sélection des formateurs, du personnel d'encadrement et des conseillers dans les centres extérieurs de l'UNRWA assure que 40 % au moins de ces derniers sont des hommes. Le programme prévoit également la distribution de documents pertinents de communication mis au point par le programme de pays spécifique à la Jordanie et encouragera la participation du personnel de l'UNRWA aux comités de supervision et de liaison. Des fonds supplémentaires seront utilisés pour élargir la portée du programme.

23. Le *programme de développement communautaire* continuera à organiser les communautés pauvres d'origine palestinienne et à les aider à identifier leurs besoins ainsi qu'à établir et mettre en oeuvre des plans d'action communautaires pour satisfaire ces besoins. Environ 3 750 familles vivant dans les zones urbaines de Hai Prince Hasan, Hai Mahasreh et Al-Shallalah seront les bénéficiaires du programme, lequel les aidera à établir des comités locaux engagés, composés d'un nombre égal d'hommes et de femmes. L'UNICEF assurera la formation de représentants communautaires en matière de gestion et de développement, ainsi que des interventions sélectives portant sur la prestation de services identifiés par les plans d'action communautaires. La priorité sera accordée à la mise en place et à l'organisation d'aires de jeu sûres et de centres pour les enfants et les jeunes. Les femmes et les jeunes recevront une formation en matière d'aptitudes et de travaux manuels. Des fonds provenant d'autres sources seront utilisés pour étendre ce modèle de développement communautaire à d'autres communautés.

## SUIVI ET ÉVALUATION

24. Un plan intégré de suivi et d'évaluation (PISE) sera préparé et mis en oeuvre. Les données proviendront des rapports périodiques de l'UNRWA, de visites sur le terrain et de rapports préparés par les comités communautaires et autres partenaires. Une enquête nationale sur les services sanitaires prévue pour l'an 2002 servira de base à l'examen à mi-parcours du programme de santé infantile. Des évaluations du programme de développement communautaire et de la façon dont les enfants sont élevés sont également prévues.

## GESTION DU PROGRAMME

25. Les participants au programme seront l'UNRWA et le Département des affaires palestiniennes au Ministère des affaires intérieures. Au niveau local, des structures de gestion de coordination seront mises en place en étroite collaboration avec des organisations féminines et autres associations communautaires. Le personnel nécessaire sera fourni dans le cadre du programme de pays spécifique à la Jordanie, et aucun montant supplémentaire ne sera nécessaire.

## B. Enfants et femmes palestiniens au Liban

Coopération recommandée au programme, 2001-2003

Chiffres estimatifs des dépenses annuelles
(en milliers de dollars des États-Unis)

| Masse commune des ressources | 2001 | 2002 | 2003 | Total |
|---|---|---|---|---|
| Soins de santé primaires | 80 | 80 | 80 | 240 |
| Protection et développement de l'enfant | 80 | 80 | 80 | 240 |
| Développement de la femme | 30 | 40 | 30 | 100 |
| Suivi, évaluation et planification | 30 | 20 | 30 | 80 |
| Coûts intersectoriels | 130 | 130 | 130 | 390 |
| Total partiel | 350 | 350 | 350 | 390 |
| Fonds supplémentaires | | | | |
| Protection et développement de l'enfant | 300 | 300 | 300 | 900 |
| Hygiène du milieu | 200 | 200 | 200 | 600 |
| Total partiel | 500 | 500 | 500 | 1 500 |
| Total | 850 | 850 | 850 | 2 550 |

### PRÉPARATION DU PROGRAMME

26. La préparation du programme a démarré avec une série de réunions auxquelles ont participé des représentants de 14 associations palestiniennes et de 12 comités populaires des camps, dans le cadre de l'analyse de la situation, dans le but d'examiner et de vérifier les résultats des études et des enquêtes menées en 1998 et 1999. L'UNRWA a fourni la plupart des données nécessaires à l'analyse de la situation. L'examen a mi-parcours et la mise au point du programme qui a suivi ont été effectués en étroite collaboration avec les associations palestiniennes, l'UNRWA, le Croissant-rouge palestinien, l'Union générale des femmes palestiniennes et les Comités populaires dans chaque camp.

### OBJECTIFS DU PROGRAMME

27. Le programme contribuera à faire face aux besoins des enfants et des femmes palestiniens au Liban et à donner à la jeunesse palestinienne les moyens de participer à son propre développement. Cet objectif sera atteint grâce à des interventions sélectionnées en matière de livraison de fournitures et de renforcement des capacités, en étroite collaboration avec l'UNRWA, le Croissant-rouge palestinien et autres organismes desservant les Palestiniens, et par le biais de stratégies de développement communautaire à l'intérieur des camps. Étant donné que l'UNRWA offre ses services aux enfants palestiniens âgés de six ans et au-delà, l'UNICEF fournira son aide aux enfants d'âge préscolaire et aux enfants qui travaillent, deux groupes pour lesquels l'UNRWA ne possède pas de programmes.

## LIENS AVEC LES PRIORITÉS NATIONALES ET INTERNATIONALES

28. Le programme visera les besoins des populations réfugiées palestiniennes au Liban, constituant ainsi une stratégie essentielle pour la réduction des risques liés à l'instabilité potentielle.

## STRATÉGIE DU PROGRAMME

29. Le *programme de soins de santé primaire* s'emploiera à maintenir un taux de vaccination de plus de 95 % et à améliorer l'accès aux services et à l'information sanitaires au sein de la population de réfugiés. L'UNICEF continuera de fournir vaccins, seringues, aiguilles et équipements de la chaîne de froid à l'UNRWA, à fournir un appui à la formation d'un personnel paramédical pour le Croissant-rouge palestinien et à dispenser une aide en matière d'éducation sanitaire dans tous les camps. En collaboration avec le Croissant-Rouge palestinien, l'UNICEF mettra au point un manuel d'éducation sanitaire couvrant des sujets tels que l'hygiène, un style de vie sain pour les jeunes, la planification de la famille, les mariages consanguins, les infections respiratoires aiguës (IRA) et le VIH-sida. En outre, l'UNICEF fournira du matériel pour améliorer les hôpitaux du Croissant-rouge palestinien.

30. Le *programme de protection et développement de l'enfant* aura également pour objectif d'améliorer la qualité des soins dispensés aux enfants palestiniens d'âge préscolaire et d'accroître l'accès de la plupart des jeunes et des enfants vulnérables aux services et à l'information. Ces objectifs seront réalisés grâce à un soutien fourni à 83 installations scolaires dans les camps et à la formation d'enseignants préscolaires en matière de soins aux jeunes enfants, à l'organisation de réunions mensuelles entre les parents et les enseignants en vue d'améliorer les aptitudes parentales aussi bien que les services communautaires de soins aux enfants, à la promotion des liens entre la jeunesse libanaise et la jeunesse palestinienne et entre les enfants handicapés et non handicapés, à l'aménagement d'installations de loisirs et d'études gérées par la jeunesse dans les camps, pour aider les centres communautaires, à l'organisation de cours d'alphabétisme fonctionnel pour les enfants qui travaillent et à la prestation de services de conseils et de protection aux enfants délinquants et aux enfants ayant subi de mauvais traitements. La collaboration étroite existant entre les Comités populaires dans les camps et l'Union générale des femmes palestiniennes se poursuivra. Les fonds provenant d'autres sources seront utilisés pour étendre le projet aux habitats spontanés établis à l'extérieur des camps.

31. Le *programme de développement destiné aux femmes* encouragera l'autosuffisance économique des femmes palestiniennes, particulièrement des femmes chefs de famille. Le fonds actuel de prêts renouvelable sera élargi afin de toucher d'autres femmes dans le besoin en leur fournissant un capital de premier établissement, une formation en aptitudes gestionnelles et administratives, et en reliant l'apprentissage du calcul et l'alphabétisme fonctionnel aux messages fondamentaux du programme de soins à donner au jeune enfant pour sa survie, sa croissance et son développement. Le projet sera réalisé en collaboration avec les Comités populaires et l'Union générale des femmes palestiniennes, dont les membres administrent le projet en tant que bénévoles.

32. Le financement du *programme d'hygiène du milieu* proviendra de fonds supplémentaires et sera utilisé pour le maintien et l'amélioration des conditions d'hygiène dans les habitats spontanés non desservis à la périphérie des camps.

SUIVI ET ÉVALUATION

33. Des données de base et des mécanismes de suivi seront établis dans le cadre d'un programme de suivi et d'évaluation. Plusieurs évaluations ont déjà été planifiées. Un dispositif d'interventions permettra de réagir par des programmes efficaces à l'évolution de la situation concernant les négociations pour la paix. Le développement communautaire et l'autosuffisance continueront d'être encouragés dans le cadre d'une stratégie de préparation à un état d'urgence.

GESTION DU PROGRAMME

34. Les Associations palestiniennes et les Comités populaires seront les partenaires dans l'exécution du programme. La structure d'appui actuelle fournie par le personnel de l'UNICEF, à savoir un chargé de projet au niveau national, qui coordonne tous les éléments du programme palestinien et un assistant, sera maintenue.

## C. Enfants et femmes palestiniens en République arabe syrienne

Coopération recommandée au programme, 2001-2003

Chiffres estimatifs des dépenses annuelles
(en milliers de dollars des États-Unis)

| Masse commune des ressources | 2001 | 2002 | 2003 | Total |
|---|---|---|---|---|
| Réduction de la disparité | 78 | 77 | 77 | 232 |
| Amélioration de la qualité des services | 81 | 81 | 81 | 243 |
| Suivi et évaluation | 31 | 32 | 32 | 95 |
| Coûts intersectoriels | 10 | 10 | 10 | 30 |
| Total partiel | 200 | 200 | 200 | 600 |
| Fonds supplémentaires | | | | |
| Réduction de la disparité | 60 | 60 | 60 | 180 |
| Amélioration de la qualité des services | 45 | 40 | 40 | 125 |
| Suivi et évaluation | 15 | 20 | 15 | 50 |
| Total partiel | 120 | 120 | 115 | 355 |
| Total | 320 | 320 | 315 | 955 |

PRÉPARATION DU PROGRAMME

35. L'examen à mi-parcours a donné lieu à des entretiens sur la mise au point du programme, en étroite collaboration avec les principaux partenaires, notamment la Commission d'État en matière de planification, l'Association générale pour les

réfugiés arabes de Palestine (GOPAR), l'UNRWA, le PCBS et le PRCS. Une analyse de la situation a été effectuée en 1999 qui a servi de données de base aux discussions sur le programme de coopération 2001-2003.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

36. L'objectif du programme sera de réduire les disparités géographiques entre les femmes et les enfants palestiniens, telles qu'elles sont définies par un ensemble fondamental d'indicateurs sociaux, d'améliorer la qualité des services de santé et d'éducation mis à 1a disposition des enfants palestiniens et de renforcer la capacité locale s'agissant d'établir des plans efficaces pour les enfants palestiniens. Le programme sera ciblé sur les zones désavantagées, avec des interventions spécifiques pour la prestation de services, le renforcement de la capacité du personnel sanitaire et éducatif desservant la population palestinienne, et une aide aux stragégies de communication et de responsabilisation pour éduquer la population cible.

LIENS AVEC LES PRIORITÉS NATIONALES ET INTERNATIONALES

37. Le programme sera étroitement lié à la coopération globale de l'UNICEF au niveau national, et en bénéficiera. Il sera mis en oeuvre au sein du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la République arabe syrienne. Grâce à sa focalisation sur les communautés palestiniennes pauvres, le programme jouera un rôle important dans la réduction des disparités, laquelle constitue une priorité nationale en matière de développement.

STRATÉGIE DU PROGRAMME

38. Le *programme de réduction des disparités* contribuera à réduire les disparités géographiques, spécifiquement dans les camps officiels de réfugiés de Khan Danoun, Aleppo et Homs, ainsi que dans les camps ruraux spontanés de Damas et d'Aleppo où les indicateurs sociaux suggèrent que les femmes et les enfants vivent dans des conditions encore plus difficiles. Le programme visera à établir des "camps de la santé" où la situation sanitaire sera satisfaisante, où les enfants palestiniens de tous âges auront accès aux soins, aux services et à l'information de base nécessaires pour que leur croissance et leur développement soient optimalisés. Ce but sera atteint grâce aux éléments suivants : une stratégie de communication multivoies permettant de communiquer aux membres de la famille qui fournissent les soins des messages sélectionnés portant sur la promotion de la survie, de la croissance et du développement des jeunes enfants; l'offre d'une "deuxième chance" aux adolescentes non inscrites dans l'enseignement de type scolaire et expansion de l'initiative "bon mariage" afin de communiquer aux jeunes dans les zones cibles l'information concernant un style de vie sain. Les fonds provenant d'autres sources seront utilisés pour améliorer l'environnement physique dans les communautés cibles, notamment grâce à l'élargissement de l'accès à des aires de jeu sûres pour les jeunes enfants et à l'amélioration de l'hygiène du milieu.

39. Le *programme d'amélioration de la qualité des services* aura pour objectif : d'accroître le pourcentage des enfants ayant accès aux services de santé de l'UNRWA et du Croissant-rouge palestinien qui sont traités dans le cadre de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (IMCI), d'augmenter le pourcentage des naissances ayant lieu avec l'intervention d'un personnel de santé formé de façon adéquate et d'introduire des modules mondiaux d'éducation sanitaire dans les classes d'enseignement primaire de l'UNRWA. Un appui technique et une

formation seront fournis en vue d'incorporer l'IMCI dans les services de soins de santé de l'UNRWA et du Croissant-Rouge palestinien et pour intégrer les accoucheuses traditionnelles dans le système des soins de santé primaires. Des fonds provenant d'autres sources seront utilisés pour promouvoir l'introduction de l'éducation sanitaire dans les programmes d'enseignement primaire de l'UNRWA.

SUIVI ET ÉVALUATION

40. Les mécanismes de suivi de la situation des groupes cibles seront mis au point et un appui sera fourni à diverses études et évaluations axées sur les mesures d'intervention. Le programme collaborera étroitement aux activités de renforcement de la capacité du PCBS et de l'Association générale pour les réfugiés arabes de Palestine (GOPAR) et appuiera cet effort dans le cadre de la mise en oeuvre d'activités de suivi et d'évaluation.

GESTION DU PROGRAMME

41. Le programme sera exécuté en étroite collaboration avec l'UNRWA, le Croissant-Rouge palestinien, les comités locaux de camps et les ministères intéressés de la République arabe syrienne. Le GOPAR sera chargé de la coordination globale du programme. Le programme est à l'heure actuelle administré par le personnel du bureau de pays.

## D. Enfants et femmes palestiniens en Cisjordanie et à Gaza

Coopération recommandée au programme, 2001-2003

Chiffres estimatifs des dépenses annuelles
(en milliers de dollars des États-Unis)

| Masse commune des ressources | 2001 | 2002 | 2003 | Total |
|---|---|---|---|---|
| Promotion et suivi des droits de la femme et de l'enfant | 170 | 178 | 168 | 516 |
| Soins à donner au jeune enfant pour assurer sa survie, sa croissance et son développement | 210 | 210 | 210 | 630 |
| Encouragement de l'acquisition des connaissances dans un environnement favorable à l'enfant | 180 | 180 | 180 | 540 |
| Développement et participation des adolescents | 100 | 120 | 120 | 340 |
| Coûts intersectoriels | 190 | 162 | 172 | 524 |
| Total partiel | 850 | 850 | 850 | 2 550 |
| Fonds supplémentaires | | | | |
| Promotion et suivi des droits de la femme et de l'enfant | 800 | 800 | 800 | 2 400 |
| Soins à donner au jeune enfant pour assurer sa survie, sa croissance et son développement | 1 220 | 1 220 | 1 220 | 3 660 |
| Promotion de l'acquisition des connaissances dans un environnement favorable à l'enfant | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 3 000 |
| Développement et participation des adolescents | 730 | 730 | 730 | 2 190 |
| Coûts intersectoriels | 50 | 50 | 50 | 150 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Total partiel | 3 800 | 3 800 | 3 800 | 11 400 |
| Total | 4 650 | 4 650 | 4 650 | 13 950 |

PRÉPARATION DU PROGRAMME

42. Un grand nombre de participants ont contribué à la préparation du programme, soit près de 200 partenaires et experts dans le domaine de l'enfance. La préparation a commencé avec l'évaluation, en juin 1999, de l'appui fourni par l'UNICEF au renforcement des capacités, suivi en novembre 1999 par une réunion sur la stratégie. Une série de réunions ont été organisées, auxquelles ont participé des représentants de l'Autorité palestinienne, les Nations Unies et des agences bilatérales, des ONG, des médias, des experts universitaires et indépendants et, pour la première fois, des adolescents. L'approche utilisée pour l'analyse de la situation a été fondée sur le cycle de vie et les droits, chaque étape du développement de l'enfant étant examinée.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

43. Le programme de coopération aura pour objectif de promouvoir et de suivre les droits de l'enfant et de la femme au sein de la société palestinienne. Il fournira un soutien aux efforts déployés au niveau national afin d'assurer que les droits des enfants et des adolescents en matière de développement, de protection et de participation sont respectés et contribuera à réduire de 30 % le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité chez les enfants de plus de cinq ans et de 25 % les taux de mortalité maternelle.

LIENS AVEC LES PRIORITÉS NATIONALES ET INTERNATIONALES

44. Le programme de coopération proposé contribuera à la mise en oeuvre du Plan de développement palestinien, du PNA pour les enfants et des plans et politiques sectoriels au niveau national.

STRATÉGIE DU PROGRAMME

45. Les stratégies utilisées pour réaliser les objectifs comportent le renforcement des capacités au niveau national et des activités de propagande afin d'améliorer la qualité des services, la communication de connaissances et d'aptitudes aux familles afin d'améliorer les pratiques en matière de soin aux enfants, et la participation des principaux intéressés, notamment les adolescents et les femmes, à des programmes affectant leur développement. Des plans permettant de parer aux situations d'urgence dans chaque secteur seront établis. Le programme proposé utilisera une approche fondée sur les droits, dans la perspective du cycle d'évolution pour appuyer les interventions prioritaires à chacune des principales étapes de développement de l'enfance : jeunes enfants, enfants à l'âge de l'enseignement primaire et adolescents. L'égalité d'accès et la participation seront des éléments intersectoriels à toutes les étapes du programme.

46. Le *programme de promotion et de suivi des droits des enfants et des femmes* aura pour objectif d'améliorer la qualité et l'utilisation des données sociales, de promouvoir l'adoption et la mise en oeuvre de politiques et de lois nationales conformes aux principes des deux Conventions, et de renforcer les capacités en

matière de soutien et de suivi des enfants ayant besoin d'une protection spéciale. Le projet de planification, suivi et évaluation appuiera la mise en place et le maintien d'un système national de suivi basé sur les droits et capable de dégager des données réparties par sexe et zone géographiques en vue d'améliorer la qualité de la recherche opérationnelle. En outre, dans le cadre d'activités de participation auxquelles prendront part les enfants, l'UNICEF fournira un soutien à la mise au point et à l'exécution de plans d'action locaux en vue de transformer 20 communautés dans quatre districts pauvres en "communautés favorables aux enfants". Le deuxième projet appuiera la planification, la législation et la formulation de politiques dans les domaines de la protection infantile, ainsi que la formation de personnel de services sociaux, de juges et de policiers, la fourniture de matériels et documents éducatifs sélectionnés aux institutions spécialisées accueillant les enfants handicapés et les orphelins et la mise au point de solutions de remplacement au niveau de la communauté, pour les enfants handicapés et les orphelins dans les communautés favorables aux enfants. Le troisième projet aura pour objectif de renforcer la capacité des divers médias (télévision, radio, presse et théâtres) pour promouvoir les droits de la femme et de l'enfant. Les principaux partenaires à ce programme sont : les ministères concernés, le PNA pour le Secrétariat à l'enfance, le Conseil supérieur pour l'enfance et la maternité, le PCBS, les ONG nationales et internationales, les médias, les municipalités et d'autres institutions des Nations Unies.

47. Le *programme des soins à donner au jeune enfant pour assurer sa survie, sa croissance et son développement* (ECCD-SGD) contribuera à réduire d'un tiers le nombre de décès chez les mères et les nouveau-nés, à partir des données de base de 2000 dans six districts désavantagés – North, Centre et région de Rafah dans la bande de Gaza, et Hebron, Qalqilia et Jericho en Cisjordanie, avec une population estimée à 400 000 habitants. Il contribuera également à maintenir l'élimination de la polio et du tétanos néonatal au niveau national, à éliminer la rougeole d'ici à 2003, à accroître de 25 % le taux d'allaitement naturel exclusif, à éliminer les maladies imputables à une insuffisance d'iode, à ramener le taux d'anémie imputable à une insufissance de fer de son chiffre actuel de 28 % à 20 %, et à promouvoir dans tout le pays des politiques, services et pratiques qui encouragent le développement du jeune enfant. Le programme contribuera aux objectifs nationaux en encourageant des politiques et interventions fondées sur des approches mises en place dans ces six districts cibles.

48. Les deux premiers projets du programme seront concentrés sur l'amélioration de la disponibilité de services de soins de santé maternelle et infantile de qualité et sur la promotion de mesures de santé préventives dans les six districts en question. Une approche de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant sera introduite dans 60 installations de soins de santé primaires dans ces districts et l'appui à la vaccination et à la promotion de l'allaitement naturel se poursuivra. Les services de santé maternelle dans les six zones cibles seront améliorés grâce à une formation et à l'offre de fournitures essentielles. Au niveau national, un appui sera fourni à la mise en oeuvre de la législation concernant la protection et la distribution de sel iodé, à la recherche sur les insuffisances en micronutrients et aux apports au niveau de la mise au point d'une politique en matière de santé et de nutrition. Le troisième projet encouragera des politiques, services et pratiques favorables aux soins à donner au jeune enfant grâce à un appui fourni à l'établissement d'une politique nationale, à la création de deux centres de référence pour le développement de l'enfant et à un effort visant à sensibiliser environ 6 000 familles aux pratiques de soins à l'enfant dans 150 communautés désavantagées réparties entre les six districts

cibles. Participeront au programme les ministères intéressés, le PNA pour le Secrétariat à l'enfance, le PCBS, les ONG locales (notamment le Centre de recherche sur les jeunes enfants), le PRCS, l'Union des comités palestiniens de secours médical, l'Association palestinienne de parents et de planification de la famille, les professionnels et associations de santé, les médias, les adolescents et les institutions des Nations Unies.

49. Le *programme de promotion de l'acquisition des connaissance dans un environnement favorable à l'enfant* visera les problèmes d'accès, de qualité et de pertinence de l'enseignement de base. Plus spécifiquement, il assurera l'enseignement de base à 98 % des enfants en Cisjordanie, une attention particulière étant portée à l'égalité entre les filles et les garçons, aux disparités géographiques et aux enfants ayant des besoins spéciaux. En outre, il aura pour objectif d'accroître le pourcentage des enfants ayant de bons résultats scolaires en quatrième année d'études, afin de le porter de 35 % en 1999 à au moins 50 % en 2003. L'aide spécifiquement fournie par l'UNICEF portera sur : la mise en place d'un système de cartographie scolaire, le suivi de la mise en oeuvre du plan quinquennal national d'éducation et la fourniture de données concernant la politique générale, la réalisation d'enquêtes sur les enfants non scolarisés, la mise au point de méthodes permettant de suivre l'acquisition des connaissances et la fourniture d'un enseignement de base pour la vie de tous les jours destiné aux enfants ayant abandonné les études dans un certain nombre de zones désavantagées. L'UNICEF fournira également son aide à une adaptation progressive de cet enseignement dans le programme d'etudes nationales pour les trois premières années d'enseignement et dans les écoles pilotes pour les trois années suivantes, à la formation de 4 500 enseignants, à l'établissement de critères pour assurer que les établissements offrent un environnement sans danger, protecteur, favorable aux droits de l'enfant et respectueux de ces droits, à la mise en oeuvre de principes directeurs pour les établissements scolaires, sur la base de ces critères, et au renforcement de la participation des parents à l'éducation de leurs enfants. Les principaux partenaires de ce programme seront les ministères intéressés, les médias, les ONG locales et internationales, les universités, le PNA pour le Secrétariat à l'enfance, l'Union des comités palestiniens de secours médical et d'autres institutions des Nations Unies.

50. Le *programme de développement et de participation des adolescents* portera sur la pénurie de ressources et de personnel qui a jusqu'ici empêché la mise au point de politiques et de programmes clairs pour ce groupe important. Une étude réalisée en 1999 avec l'appui de l'UNICEF sur la jeunesse palestinienne a souligné la nécessité d'une participation accrue de ce groupe au processus de développement et de programmes spéciaux en vue d'améliorer leur santé, leur éducation, leur accès à l'information ainsi qu'un environnement sûr pour les contacts sociaux, l'acquisition des connaissances et les loisirs. Le programme s'emploiera à donner aux adolescents un rôle plus important dans la société palestinienne et à les préparer à devenir des citoyens et des parents responsables. Ce but sera atteint en encourageant leur participation à la société et en fournissant un appui à des activités de développement appropriées.

51. Le projet "la société pour les adolescents" fournira son appui à l'établissement d'une politique nationale cohérente concernant les adolescents et encouragera l'adoption d'un ensemble de lois prenant en compte les résultats disponibles de la recherche sur le style de vie, la santé mentale et autres questions telles que les assassinats pour sauver l'honneur, la violence et l'utilisation abusive de stupéfiants. Le projet sensibilisera les parents, les

enseignants des établissements d'enseignement secondaire et professionnel et le personnel des services sociaux aux problèmes qui confrontent les adolescents, élargira la portée des programmes d'animation pour les adolescents, encouragera la participation des adolescents palestiniens à des tribunes régionales, internationales et sur l'internet, et organisera des conférences officielles sur l'enfance dans les zones désavantagées. Le deuxième projet aidera les adolescents à acquérir les aptitudes essentielles qui leur permettront d'adopter un style de vie sain et de faire face aux difficultés de toute nature qui confrontent la société palestinienne. Les aptitudes acquises pour la vie de tous les jours seront progressivement intégrées dans le programme d'enseignement de 70 établissements pilotes d'enseignement secondaire et professionnel et dans 10 programmes d'enseignement non structuré; elles seront en outre divulguées dans le cadre de programmes pour adolescents et de programmes novateurs de télévision et de radio qui s'emploieront simultanément à distraire et éduquer les jeunes. Par l'entremise des ONG, le projet renforcera les aptitudes d'adolescents à risques et marginalisés, notamment les jeunes handicapés, orphelins et victimes de violence et d'abus, et leur fournira des conseils. Les principaux partenaires de ce programme comprendront les ministères intéressés, le PNA pour le Secrétariat à l'enfance, les médias, les universités, les ONG locales, le PRSC, l'Union des comités palestiniens de secours médical et d'autres institutions des Nations Unies ainsi que les adolescents palestiniens eux-mêmes.

## SUIVI ET ÉVALUATION

52. Un plan intégré de suivi, évaluation et recherche a été mis au point qui permettra d'évaluer périodiquement l'état d'avancement et de mesurer l'incidence des projets et des programmes. Le programme prendra avantage de l'établissement de données de base provenant de l'enquête en grappes à indicateur multiple réalisée en 2000. Le plan comprend une recherche opérationnelle sur les problèmes ayant trait à la protection de l'enfance, ainsi que les résultats d'enquêtes sur les attitudes et les pratiques qui seront effectuées dans un certain nombre de groupes de population, notamment les experts, les parents et les adolescents. Le plan sera mis à jour au cours d'examens annuels. Les résultats du suivi du programme, notamment les visites sur le terrain, ainsi que les conclusions d'évaluations à grande échelle, seront incorporés dans l'examen à mi-parcours en 2002.

## COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

53. Le programme de coopération continuera d'être coordonné avec les programmes respectifs des autres institutions de la famille des Nations Unies, grâce à la participation active à des groupes de travail sectoriels coordonnés par le Bureau du coordonateur spécial des Nations Unies. En outre, il bénéficiera des échanges de ressources et informations entre les diverses équipes de travail des Nations Unies, notamment celles concernant l'égalité des sexes. Les activités du programme s'ajouteront à celles qui bénéficient de l'appui d'autres agences et donateurs.

## GESTION DU PROGRAMME

54. Le Ministère de la planification et de la coopération internationale sera chargé de coordonner le programme. Des examens annuels seront effectués pendant le dernier trimestre de chaque année et un examen à mi-parcours est prévu pour 2002. Des consultations périodiques auront lieu avec des organisations

bilatérales et multilatérales au sein des groupes de travail sectoriels. L'UNICEF établira une stratégie de mobilisation des ressources, à laquelle participeront des donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi que des comités nationaux pour l'UNICEF. Les dépenses intersectorielles financeront les traitements et salaires du fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation, d'un chauffeur et d'un assistant pour les fournitures.

TABLEAU

POSTES ET DÉPENSES DE PERSONNEL DANS LE BUDGET-PROGRAMME

PAYS : CISJORDANIE
PROGRAMME: 2001-2003

| Domaine d'activité et source de financement | Budget-programme | | | |
|---|---|---|---|---|
| | MCR | FSF | FSN | Total |
| Masse commune des ressources : | | | | |
| Prom. et suivi des droits de la femme et de l'enfant | 516 000 | | | 516 000 |
| ECC-SGD | 630 000 | | | 630 000 |
| Promotion de l'éducation dans un environnement favorable à l'enfant | 540 000 | | | 540 000 |
| Dév. & partic. des adolescents | 340 000 | | | 340 000 |
| Dépenses intersectorielles | 524 000 | | | 524 000 |
| Total MC | 2 550 000 | | | 2 550 000 |
| Fonds supplémentaires : | | | | |
| Prom. et suivi des droits de la femme et de l'enfant | | 0 | 2 400 000 | 2 400 000 |
| ECC-SGD | | 0 | 3 660 000 | 3 660 000 |
| Promotion de l'éducation dans un environnement favorable à l'enfant | | 0 | 3 000 000 | 3 000 000 |
| Dév. & partic. des adolescents | | 0 | 2 190 000 | 2 190 000 |
| Dépenses intersectorielles | | 0 | 150 000 | 150 000 |
| Total FS | | 0 | 11 400 000 | 11 400 000 |
| Total MC et FS | 2 550 000 | 0 | 11 400 000 | 13 950 000 |
| Budget d'appui | Dépenses d'exploitation | | 593 472 | |
| | Effectifs | | | |
| Total général (MC+FS+ADM) | | | | |

Nombre de postes et dépenses de personnel:
Cycle de programmation en cours
À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)



/...

MC = Masse commune des ressources
FS = Fonds supplémentaires
FSD = Fonds supplémentaires disponibles
FSN = Fonds supplémentaires nouveaux
AI = Administrateur recruté sur le plan international
AN = Administrateur recruté sur le plan national
SG = Services généraux
ADM = Administration

a/ Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.
b/ Compte non tenu du personnel temporaire et des heures supplémentaires.

Tableau (suite)

| Postes a/ | | | | | | | | | | Dépenses de personnel b/ | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| D2/L7 | D1/L6 | P/L5 | P/L4 | P/L3 | P/L2 | AI | AN | SG | Total | AI | Personnel local | Total |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 184 144 | 184 144 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 | 0 | 282 148 | 282 148 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 181 508 | 181 508 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | 3 | 290 224 | 221 851 | 512 075 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 3 | 3 | 7 | 290 224 | 869 651 | 1 159 875 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 96 930 | 96 930 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 121 603 | 121 603 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 96 930 | 96 930 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 | 0 | 249 708 | 249 708 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 76 104 | 76 104 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 | 6 | 0 | 641 275 | 641 275 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 4 | 8 | 13 | 290 224 | 1 510 926 | 1 801 150 |
| 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 | 1 | 4 | 7 | 717 768 | 735 566 | 1 453 334 |
| 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 3 | 5 | 12 | 20 | 1 007 992 | 2 246 492 | 3 254 484 |
| | | | | | | 3 | 5 | 8 | 16 | | | |
| | | | | | | 3 | 5 | 12 | 20 | 1 007 992 | 2 246 492 | 3 254 484 |